

RÈGLEMENT TIR À L'ARC

HORAIRES D'OUVERTURE :

Du mardi au samedi :

10h20-10h50	14h00-14h30	16h45-17h15
10h50-11h20	14h35-15h05	17h20-17h50
11h25-11h55	15h10-15h40	17h55-18h25
12h00-12h30	15h45-16h15	18h30-19h00

PUBLIC CONCERNÉ :

Enfant, adulte. -Faire au minimum 1m20-

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

6 personnes par créneau de 30 minutes

RÈGLES :

- ✓ Accès à l'animation par inscription au chalet de l'activité
- ✓ **Seuls les archers rentrent dans la zone d'activité**
- ✓ Vêtements et **chaussures** obligatoires (ne pas être torse nu)
- ✓ Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. (Placé en dehors de la zone d'activité, ou peut entrer dans la zone après s'être inscrit pour l'activité)
- ✓ Toute personne ne respectant pas les consignes de sécurité données par l'encadrant se verra refuser l'accès à l'activité